

Zeitschrift: Gazette musicale de la Suisse romande
Herausgeber: Adolphe Henn
Band: 1 (1894)
Heft: 16

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GAZETTE MUSICALE

DE LA

SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois
excepté les
15 Mai, Juin, Juillet et Août.

Genève, le 1^{er} Octobre 1894
N° 16

ABONNEMENTS A L'ANNÉE:
Suisse, 4 francs. — Étranger, 5 francs.
Le numéro, 25 Centimes.

Tout ouvrage musical envoyé à la Rédaction aura droit, selon son importance, à un compte rendu ou à une mention dans le Bulletin bibliographique.

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction directement à M. Georges Humbert, rédacteur en chef, Terreaux-du-Temple, 4, Genève. (Manuscrits, Programmes, Billets, etc.)

Les abonnements sont reçus aux adresses suivantes : GENEVE, Administration, 14, Corraterie ; Agence des journaux, Boulevard du Théâtre ; M. HÄRING, rue du Marché, 20 ; M^{es} CHOUET et GADEN, Corraterie ; M. ROTSCHE, Corraterie, et les principales librairies. LAUSANNE, MM. FÄTISCH frères, rue de Bourg, 35 ; M. SPIESS, place Saint-François, 2 ; M. SCHREIBER, rue du Grand-Pont, 2 ; M. TARIN, rue de Bourg. MONTREUX, M. HÄRING, avenue du Kursaal ; M. Emile SCHLESINGER. VEVEY, MM. FÄTISCH frères, rue d'Italie ; M. Emile SCHLESINGER. NEUCHATEL, M^{les} GODET, rue Saint-Honoré. — Les annonces sont reçues chez MM. ORELL FÜSSLI & C^o, Chantepoulet, 25, à Genève et dans leurs succursales.

SOMMAIRE :

Les Collèges musicaux en Suisse, par George Becker. — Emmanuel Chabrier †, par M. Kufferath. — ETRANGER : *Lettre de Paris, Londres.* — Nouvelles diverses. — Nécrologie.

LES COLLÈGES MUSICAUX EN SUISSE.

Notre compatriote M. George Becker, le musicologue bien connu, a bien voulu nous autoriser à reproduire ici l'un des chapitres les plus intéressants de son ouvrage sur la *Musique en Suisse* jusqu'à la fin du XVIII^{me} siècle. Nous l'en remercions sincèrement. Puisse cette page d'histoire engager nombre de nos lecteurs à étudier l'œuvre entière, attrayante pour tous ceux qu'intéresse notre histoire nationale.

Collège musical, *Collegium musicum* était le titre d'une Société d'amateurs de musique et non, comme on pourrait le supposer, celui d'une école. — Ces collèges musicaux, créations du dix-septième siècle et précurseurs de nos sociétés philharmoniques et chorales, ont largement contribué à répandre le goût de la musique parmi le peuple suisse. On en trouvait presque dans toutes les villes. Les plus distingués étaient : celui de Winterthour, créé en 1619, et ceux de Zurich, de Saint-Gall, Schaffhouse, Coire et Bâle.

L'histoire de l'un est l'histoire de l'autre ; nous parlerons donc de préférence de celui de Saint-Gall, qui a conservé le plus de documents (voir Goetzinger).

En 1620, sept jeunes amateurs de musique de cette ville ont fondé le collège musical, « car la musique, » disaient-ils, « n'est pas seulement « utile pendant toute sa vie à l'homme, quelle « que soit sa condition, elle est aussi nécessaire, « et cela parce qu'elle entre au plus profond du « cœur, élève les sentiments, chasse la tristesse « et la mélancolie, repose les membres fatigués, « rétablit les esprits épuisés, en un mot : vivifie « l'homme entier, etc. »

Le but de cette société était l'étude et l'exécution de compositions vocales et instrumentales. Au commencement de sa formation, chaque membre devait savoir jouer d'un instrument. Pour être admis, il suffisait de se faire inscrire et de se soumettre au règlement.

La société était gérée par un comité de quatre membres.

A l'exception du samedi, les sociétaires se réunissaient tous les jours, à 3 h. 1/2. (Le nombre et l'heure des réunions font supposer que la société s'était recrutée dans la classe aisée.) Les réunions avaient lieu chez les sociétaires à tour de rôle.

Chacun était à son tour chargé de la direction de la musique.